Conseil municipal de la commune de Janaillat Procès-verbal de la séance du 08 mai 2024

<u>Etaient présents</u>: M. DUBREUIL Raymond, M. MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mme MOREAU Corinne, Mr BEAUVAIS Christian, Mr BETOUX Frédéric, Mme DUBAR Bérengère, Mme MARITAUD Laure, Mme DELPRATO Emilie, Mr MORANDEAU Rodolphe

Secrétaire de séance : Mme DUBAR Bérengère

Date de convocation: 29 avril 2024

Ordre du jour :

- 1 Délibération nouvelle adhésion SDIC
- 2 Délibération subvention ONaCVG
- 3 Délibération Voyage scolaire
- 4 Délibération subvention SDIS 23
- 5 Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 09 h 00.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 10 conseillers présents et 10 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une délibération supplémentaire doit être prise à la demande de la trésorerie concernant les repas du 16 juin 2024.

1 - Délibération nouvelle adhésion SDIC

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2024-02/06 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 30 novembre 2023 acceptant l'adhésion de la commune suivante : La Villedieu

Vote - pour: 10

2 - Délibération Subvention ONaCVG

L'œuvre nationale du Bleuet de France s'est dotée d'un statut juridique à même de répondre aux enjeux de la solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et de terrorisme. Les fonds de dotation ne sont plus autorisés à percevoir les subventions des collectivités territoriales, De ce fait le conseil municipal reste néanmoins en mesure de délibérer au profit de l'ONAaCVG, et ce afin d'accompagner ses actions de solidarité et de mémoire en faveur des combattants et catégories citées en premier.

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 150 euros.

Vote - pour: 10

3 -Délibération Voyage scolaire

L'école de Sardent organise chaque année des voyages scolaires pour les élèves.

Une partie importante de la dépense reste à charge de la collectivité et des familles.

Un enfant de la commune de Janaillat prétend à cette sortie, une subvention de 50 euros sera versée directement à la famille

Vote - pour: 10

4 -Délibération Subvention SDIS 23

Le SDIS23 est en grandes difficultés financières, celles-ci risquent de mettre en péril la rapidité et l'efficacité des interventions de ce service.

L'association des maires ruraux de France s'inquiète de ce problème.

Un plan de recrutement de deux sapeurs-pompiers professionnels et des gardes postées est nécessaire pour renforcer les équipes opérationnelles.

Le conseil municipal a accordé une subvention de 300 euros.

Vote - pour: 10

5 -Délibération mise en place d'une régie de recettes pour le repas du 16 juin 2024

Il est institué une régie de recettes auprès de la Mairie de Janaillat 6 route de Bosmoreau les mines 23250 Janaillat à l'occasion de la participation au repas du 16 juin 2024. Cette régie est installée au 6 route de Bosmoreau les Mines 23250 Janaillat. La régie fonctionnera du 21 mai 2024 au 16 juin 2024Elles sont perçues contre remise à l'usager : 1 quittance de journal P1RZL'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination. Pas de fonds de caisse mis à disposition du régisseur. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 1 000€. Le régisseur est tenu de verser au comptable du SGC de Guéret le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum ainsi que les justificatifs des opérations de recettes à chaque dépôt au plus tard le 28 juin 2024 Le régisseur et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Le Maire et le comptable public assignataire du SGC de Guéret sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Vote - pour: 10

Questions diverses

- Vie de la commune
- La venue de Lorrains approche, une réunion en préfecture a été organisée pour mettre en place la sécurité pour les 80 ans du massacre de Combeauvert, le 16 juin 2024. Une prochaine réunion sera programmée pour affiner le projet. A l'occasion de la signature des 30 ans du jumelage un kakemono a été choisi parmi deux modèles.
- Les invitations pour la signature du jumelage, la messe et la cérémonie de Combeauvert ont aussi été choisies.
- Un devis des Ets Nourrisseau, pour apposer une plaque à l'entrée de l'église concernant les donateurs du mécénat à été demandé
- Des petits sacs en toile de jute ont été achetés pour cadeaux. Ceux-ci ont été flockés mettre de petits pas XL impression gratuitement.
- Le choix pour le cadeau de la mairie d'Ennery sera choisi par Mmes MOREAU et DUBAR.
- Des idées pour des petits cadeaux pour chaque personne du conseil d'Ennery sont en cours.
- ♣ Travaux
- La réception des travaux de l'église a eu lieu

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 10h00.

A l'issue de cette réunion a eu lieu la commémoration de l'armistice du 08 mai 1945 à 10h30.

Le Maire, Raymond DUBREUIL La secrétaire de séance, Bérengère DUBAR

